



COMMUNICATION

Maladière 45
2000 Neuchâtel
hne.communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

COVID-19: mesures additionnelles pour protéger les patients et le personnel

Face à l'augmentation du nombre de cas de coronavirus, le RHNe renforce la prévention pour protéger ses collaborateurs médico-soignants. Les patients qui ont rendez-vous pour une intervention ou une consultation non urgente sont priés de téléphoner au service qui doit les accueillir en amont s'ils présentent des symptômes suspects.

Avec l'augmentation substantielle du nombre de cas de Covid-19, ces derniers jours, le RHNe renforce les mesures de protection de son personnel. Tous les collaborateurs se sont vu rappeler les précautions standards à prendre dans un tel contexte: respecter les règles d'hygiène des mains selon les cinq indications de l'OMS; porter de gants lors de contact potentiel avec des liquides biologiques; porter un masque en cas de rhume ou face à un patient qui crache et tousse.

Avec l'entrée dans la phase 2 de l'épidémie et des contaminations qui peuvent provenir de personnes qui n'ont pas quitté la Suisse, des mesures additionnelles ont été prises dès ce jour pour protéger et préserver les collaborateurs médico-soignants de l'hôpital :

- 1) Les patients qui ont rendez-vous pour une intervention ou une consultation ambulatoire non urgente sont priés de téléphoner en amont au service concerné s'ils présentent des symptômes suspects (fièvre, symptômes respiratoires). Après évaluation, la consultation sera potentiellement repoussée afin d'éviter tout risque de contagion du personnel hospitalier.
- 2) Le RHNe a décidé d'interdire toutes les visites à ses patients. Seules trois exceptions à cette règle sont admises: parents pour les enfants hospitalisés, proches pour les situations de fin de vie et visites sur demandes des équipes médico-soignantes. Un contrôle est effectué à l'entrée de l'hôpital.
- 3) Le RHNe a décidé de limiter la fréquentation de ses restaurants et de certains espaces de pauses à son personnel. Pour éviter le plus possibles les effets de groupe, les collaborateurs qui le peuvent, notamment administratifs, ont été priés de décaler leur repas entre 11h et midi ou entre 13h et 14h. Toutes les réunions réunissant plus de 10 collaborateurs qui ne sont pas indispensables au bon

fonctionnement de l'hôpital ainsi que les formations internes et externes ont été annulées jusqu'à nouvel avis.

Neuchâtel, le 10 mars 2020

Le service communication répond à vos questions au 032 713 30 44.